



PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'INSCRIPTION DES ANIMAUX AU REPERTOIRE

La cotisation annuelle afin de devenir adhérent à l'ADDCP est de 22 euros. Cette participation financière que ce soit pour les membres actifs ou sympathisants permet :

- de recevoir 3 ou 4 lettres trimestrielles « La Poitevine » par an
- d'avoir des réductions sur les produits de la boutique
- d'avoir une visite bi-annuelle de l'animateur dans le but (entre autres) de mettre à jour le répertoire caprin poitevin.

Ceci étant, la gestion du répertoire a un coût : les frais d'enregistrements. Chaque animal est enregistré au répertoire, lors des visites d'élevages, une fois et définitivement à sa première mise en reproduction (saillie ou mise bas). Il ne sort du répertoire qu'à son décès.

Les frais d'enregistrements varient selon le nombre d'animaux à répertorier et seront réglés lors de la visite de l'animateur. Ils s'établissent de la manière suivante :

Nombre d'animaux	De 1 à 4 chèvres	De 5 à 10 chèvres	De 11 à 40 chèvres	41 chèvres et plus
Frais d'enregistrements	7 €	15 €	30 €	50 €

Suite à cette visite, un répertoire poitevin individuel vous sera envoyé indiquant tous les animaux présents lors de la visite.

Cette visite est également un moment pour pouvoir échanger sur divers sujets avec vous.

Enfin, l'animateur est toujours présent pour répondre à vos attentes et questions concernant les Poitevines.

François VAUTIER
Animateur technicien de l'ADDCP